



## COMTE-RENDU DU CONSEIL CITOYEN

Réunion du samedi 13 avril 2019

Présents :

- Quartier 1 : Véronique DEHLINGER,
- Quartier 2 : Erwan DUFAY, Carole DUFAY , Patrick THOMAS
- Quartier 3 : Maryvonne ETIEN,
- Quartier 4 : Sandrine CHAUVET,
- Quartier 5 : Franck GRASSELER,

Absents excusés : Christine MAGNEVILLE et Pascale PRUNET (quartier 1) Gilles LEFEBVRE (quartier 3), Matthieu PICHON (quartier 4), Sophie BELLOT (quartier 5), Denis DESSAILLY et Eric FAVRE (quartier 6)

Absents : Sylvain DEMARQUE (quartier 2), Laurence JULIEN et Agnès LAUVERNET (quartier 5),

### **1) Tour de table**

Qu'en est-il de la réfection du quartier du Moulin ? *une étude (A.M.O.) sera lancée en 2019.*

A la dernière réunion de quartier, il avait été demandé par un certain nombres de riverains, des bornes en bois au rond-point Jean-Baptiste Corot ; Qu'en est-il ? *nous allons organiser une réunion sur site avec les riverains concernés. (date envisagée samedi 25 mai).*

Il est rappelé ce qu'est une procédure pour une voiture ventouse. *En 2018, il y a eu 12 procédures d'enlèvement. Par ailleurs, la procédure pour l'enlèvement d'un véhicule en stationnement abusif est très réglementée. Il faut constater le fait que le véhicule*

*ne bouge pas (marquage à la peinture ou relevé de valves) et faire le nécessaire auprès de la fourrière. Il faut compter entre 3 semaines et 6 semaines de procédure.*

*Il est rappelé que l'on n'a pas le droit de faire de la « mécanique sauvage » dans les rues mais qu'il faut être présent au moment des faits pour verbaliser ou lancer une procédure.*

Il a été constaté que le bus qui vient de Brie (7 h 50) qui passe par les rues Gabin, Signoret et Fernandel roule à très vive allure. Par ailleurs, il semblerait que l'itinéraire emprunté par ce bus n'est pas celui préconisé par la commune. *La Police municipale va contrôler.*

Les arbustes au bout de la rue Marcel Carné et en face de l'école ont été « massacrés ». *Ils ont seulement été taillés pour mieux repartir au printemps.*

Les beaux jours arrivants, il y a un retour des 2 roues motorisées sur le skate park le dimanche ; *Nous avons parfaitement conscience de ces faits cependant à l'heure actuelle la Police Municipale, et même intercommunale, ne travaille pas le dimanche après-midi.*

Les avions passent très bas au dessus du stade. *Il y a des travaux sur la piste n°1 d'Orly jusqu'au mois d'octobre. Vous pouvez aller sur le lien suivant : [www.drapo.info/association/lassociation](http://www.drapo.info/association/lassociation)*

Le plot rue Simone Signoret n'a pas été installé. *Nous attendions le votre du budget pour en racheter. Le budget a été voté le 3 avril, l'achat va être fait.*

Le barbecue qui a eu lieu dans le parc des sports à la hauteur de l'ancienne fontaine était-il autorisé ? *oui. Il était convenu avec les organisateurs que tout soit remis en ordre après ce barbecue. Ce qui a été fait. Malheureusement, une personne étrangère à la fête, a éparpillé les débris.*

Il y a toujours un problème de poubelles rue Jean Delsol. *Malgré des courriers envoyés aux riverains, ils n'ont pas acheté de container et les poubelles sont posées sur le sol et détériorées par les chiens.*

Le service des encombrants mis en place par la mairie est un vrai service public. *Malheureusement, les incivilités de certains (es) font que le lendemain 2 agents communaux passent une journée entière à ramasser ce que les encombrants ne ramassent pas.*

Inquiétude quant à la construction de 5 maisons rue Delsol ; cela va engendrer un problème de stationnement. *Il y aura au minimum 2 places de parking devant chaque habitation.*

Il y a un squat à l'intérieur du terrain rue Delsol. *Nous allons demander au propriétaire d'intervenir.*

Le temps d'attente pour une prise de rendez-vous avec un médecin généraliste est trop long au pôle santé. *Il est rappelé que notre commune de 4000 habitants, compte*

*3 médecins généralistes. Difficile de trouver mieux dans les communes de même échelle. Un diagnostic de santé va être fait par la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie. La commune continue de réfléchir à la venue de nouveaux praticiens de santé et souhaite mener la réflexion sur un possible partenariat avec l'Hôpital de Forcilles.*

*Les travaux vont reprendre rue de la Beauderie ? L'enrobée définitive se fera les 18 et 19 avril. La phase 2 est en bonne voie également. Les travaux devraient être terminés à l'été. En 2020, la troisième phase viendra terminer l'aménagement du quartier.*

*Il n'y a pas de trottoir rue Maurice Ambolet. C'est dans la prévision des travaux qui auront lieu en 2020. Il est rappelé que la Mairie s'est opposée à toute construction collective dans cette rue.*

*Beaucoup trop de motos passent dans la sente du presbytère. Nous allons demander des devis pour fermer un côté. Par ailleurs, nous allons étudier la possibilité de mettre de l'enrobée dans la « sente malik » au moment où les travaux seront en cours rue Maurice Ambolet.*

*La rue de la Beauderie vers la rue Maurice Ambolet (rue de la petite ferme) est en sens interdit. Malgré cela beaucoup de personnes du quartier la prennent en contre sens. Danger. Incivilité. La police municipale va faire des rondes dans ces rues.*

*Il est demandé de remettre dans nos parutions les horaires de trouble des nuisances sonores. Un article sera ajouté dans le magazine de Juin.*

*Suite au décès de Monsieur DUFAY que va devenir la propriété ? La maison est classée depuis le dernier PLU. Il n'y a pas possibilité de la détruire. La globalité du terrain a fait l'objet d'une Opération d'Aménagement programmée (OAP) qui fixe les grandes orientations souhaitées par la commune qui souhaite y voir construire une résidence intergénérationnelle. Le futur aménageur sera donc dans l'obligation de les respecter et d'orienter son projet sur ce type d'aménagement.*

*Que faire pour les entreprises qui travaillent sur les chantiers le week end et qui ne respectent pas les horaires ? par exemple rue Jean Gabin. Nous pouvons réaliser des opérations de contrôles par le biais de la Police Municipale quand les faits nous sont signalés. Dès lors, nous prenons contact avec les personnes concernées afin qu'elles respectent la réglementation.*

*Rue des Pâquerettes : un cheviard s'étonne que le P.L.U. autorise en 2<sup>ème</sup> partie de terrain la construction de maison qui a vue sur la maison du voisin. La construction est légale tant que les règles du PLU sont respectées, notamment en matière de recul vis-à-vis des parcelles voisines.*

*Il n'y a aucune visibilité de la priorité à droite à la jonction Gabin/Pâquerette. C'est très dangereux. Même si la municipalité a conscience du fait que les priorités à droite n'ont pas satisfait toute la population, cette mesure a permis de réduire la vitesse dans Chevry-Cossigny. Sur cette intersection, comme ailleurs, il n'y a de volonté à remettre un stop ou un céder le passage. La possibilité d'un plateau surélevé existe*

*mais reste très honéreuse. Les bandes rugueuses ou de dos d'anes sont une vraie nuisances pour les personnes qui habitent à proximité.*

Les gens se garent sur les trottoirs rue des Pâquerettes malgré les places matérialisées. *On va repeindre ces places. Il est rappelé que l'amende est de 135 euros.*

## **2) Informations municipales**

L'écriture du nouveau projet éducatif est lancé en concertation avec les acteurs du monde éducatif de Chevry-Cossigny. Ce projet sera voté au Conseil municipal de juin et définira les grandes orientations politiques à destination des 0 à 18 ans et plus.

La balayeuse est arrivée. Il est rappelé qu'elle ne supprime aucun poste d'agent communal.

La municipalité est en réflexion sur la partie gauche de la rue Jean-Charles Tupet. Il est envisagé d'y créer du stationnement alterné afin de ralentir la vitesse, augmenter le nombre de stationnements et matérialiser un trottoir.

Du marquage au sol va être effectué rue René Cassin car il y a une problématique de livraison de matériel pour les entreprises locales et de stationnement pour les patients du pôle santé. Pour information, le compteur électrique qui se trouve sur le parking va être enlevé. Ainsi, nous récupérerons 2 places de parking supplémentaires.

Plusieurs appel d'offres ont été lancés

- Réhabilitation de l'aire de jeux de l'école maternelle
- Réhabilitation de l'aire de jeux du parc Lumière
- Création d'une aire de jeux derrière la mairie annexe
- Création d'un parcours de santé dans le parc des sports
- Réhabilitation des courts de tennis

La C.C.O.B. va également lancer des appels d'offre

- Agrandissement de la Multisport. Le city stade va être déplacé (en attente des propositions de l'architecte)
- Réhabilitation de la piste cyclable vers Brie-Comte-Robert qui sera en stabilisée en 2019 avant la mise en œuvre d'un enrobé en 2020.
- La D.S.P. de l'Oréade s'arrête le 18 juin 2019. L'appel d'offre est lancé. Il y a des travaux d'envisagés dans les douches.

Les Jardins de Candice : Suite au tract diffamatoire distribué dans Chevry-Cossigny, il est indiqué aux membres du Conseil Citoyen que la ville n'est pas caution de l'opération privée, mais s'est portée garantie d'emprunt auprès du bailleur social Espace Habitat Construction. La lettre de réponse officielle, qui sera distribuée pendant le week-end, est remise pour information aux membres.

Le prochain Conseil citoyen aura lieu le samedi 7 septembre à 10h